

Groupe de travail :	Convention Collective Cadre pour l'ESS
<p>Mandat :</p> <p>Compte tenu des conclusions tirées lors du Café des Bonnes pratiques dédié au thème des CCT et de l'ESS : « Les entreprises de l'ESS ont tout intérêt à se munir d'une CCT. Cela clarifie les rapports de travail internes et donnerait une légitimité et une reconnaissance externe à l'ESS », un groupe de travail CCT est constitué.</p> <p>En partant du constat qu'une CCT unique pour toute l'ESS n'est pas possible à cause de l'hétérogénéité des secteurs d'activité, la solution envisagée est d'élaborer une CCT cadre de l'ESS que chaque membre pourrait ensuite adapter à ses besoins propres en faisant une CCT d'entreprise.</p> <p>Le mandat du groupe de travail est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approfondir et valider cette approche • Élaborer un projet de CCT cadre de l'ESS • Veiller à la cohérence de la CCT avec les critères ESS, en particulier les critères sociaux • Réfléchir au degré de contrainte à appliquer aux membres d'APRÈS-GE : l'adoption d'une CCT d'entreprise avec les minimaux ESS sera obligatoire ou facultative ? • Présenter ses conclusions au comité d'APRÈS-GE. L'objectif final est de présenter ce document devant l'assemblée générale. <p>Activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions de travail pour l'élaboration de la CCT cadre • Rédactions de la CCT cadre • Présentation de la CCT cadre au comité et à l'AG 	
<p>Résultats attendus :</p> <p>Une CCT cadre de l'ESS avec règlement d'application est rédigée, présentée en AG et validée.</p>	
Début du mandat : mars 2011	Fin du mandat : automne 2011 Suivi pour APRÈS-GE : Michel Pluss
<p>Membres :</p> <p>Michel Pluss, Christian Lopez Quirland (OSEO) ?, Christophe Guillaume (UOG) ? à compléter en fonction des retours de l'appel qui sera lancé dans la Newsletter de mars 2011.</p>	